

Nombre de conseillers

présents : 23
 votants : 29
 en exercice : 29

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du samedi 30 mai 2015 à 10 H 00

n° 12-04-15

Présents : Michel JAMMES, Maire ; Carmen MOUTOT ; Didier MILHAU ; Christine MAURASIN ; Brigitte CAVERIVIERE ; Jean-Claude MATHIEU ; Catherine MENA ; Yves YORILLO ; Pierre SANTORI ; Ghislaine RAYNAUD ; Lionel MUNOZ ; René ATTARD ; Frédéric GRANGER ; Angélique PIEDVACHE ; Julien RIBOT ; Claudette PYBOT ; Lydia AUBERT ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI ; Claude PONCET ; Sylvie LETIENT ; Jean-Pierre CIRES ; Monique CAYROL.

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Gilles FAGES par Carmen MOUTOT ; Régine RENAULT par Brigitte CAVERIVIERE ; Jacqueline PATROUX par Jean-Claude MATHIEU ; Isabelle JOLIBOIS par Didier MILHAU ; Christian THUAU par Claudette PYBOT ; Serge DEIXONNE par Yves YORILLO.

Ouverture de séance à 10 h 00.

Madame Angélique PIEDVACHE est désignée secrétaire de séance.

Le point IV est retiré de l'ordre du jour en raison de l'absence d'un document à fournir par le tiers demandeur.

I. DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : informations sur les décisions prises.

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations attribuées par le conseil municipal lors de la séance du 11 avril 2015.

24/2015 : Contrat d'occupation d'un gîte communal avec GARCIA Marie Jeanne à compter du 01 janvier 2015 pour un montant de 360 € mensuel.

25/2015 : Marché public pour la modification du Plan Local d'Urbanisme avec le Cabinet GAXIEU pour un montant de 38 675 € H.T.

26/2015 : Contrat d'occupation d'un gîte communal avec l'entreprise LOUBIERE à compter du 20 avril 2015 pour un montant hebdomadaire de 116 €.

27/2015 : Achat d'un perforateur/burineur à TECHNIMAT pour un montant de 1 090.80 € T.T.C.

28/2015 : Contrat d'occupation d'un gîte communal avec GRANGER Frédéric à compter du 01 mai 2015 pour un montant mensuel de 441 €.

29/2015 : Contrat d'occupation d'un gîte communal avec FRAISSE Lionel du 15 au 17 mai 2015 pour un montant de 55 € .

30/2015 : Vente de la concession n° 1133 du cimetière communal.

31/2015 : Contrat d'animation du 29 juillet 2015 avec l'association ABC divertissement pour un montant de 500 € T.T.C.

32/2015 : Contrat d'animation du 19 août 2015 avec l'association ABC divertissement pour un montant de 500 € T.T.C.

33/2015 : Contrat d'animation du 31 juillet 2015 avec Clarisse WEBER pour un montant de 400 € T.T.C.

34/2015 : Contrat d'animation du 12 août 2015 avec BLUES UNLIMITED pour un montant de 1 500 € T.T.C.

35/2015 : Contrat d'animation du 07 juillet 2015 avec CHISPA LATINA pour un montant de 400 € T.T.C + charges sociales.

36/2015 : Contrat d'animation du 04 août 2015 avec CHISPA LATINA pour un montant de 400 € T.T.C + charges sociales.

37/2015 : Contrat d'animation du 14 août 2015 avec la Formation Jean RIBUL pour un montant de 3 800 € T.T.C + charges sociales.

38/2015 : Contrat d'animation du 14 juillet 2015 avec DUO CARVEL pour un montant de 220 € T.T.C + charges sociales.

39/2015 : Contrat d'animation du 23 août 2015 avec la Formation IL ETAIT UNE FOIS pour un montant de 600 € T.T.C.

40/2015 : Contrat d'animation du 13 juillet 2015 avec la formation MISSION pour un montant de 3 950 € T.T.C.

41/2015 : Contrat d'animation du 10 juillet 2015 avec PAT MUSIC pour un montant de 570 € T.T.C.

41/2015 : Contrat d'animation du 24 juillet 2015 avec PAT MUSIC pour un montant de 570 € T.T.C.

43/2015 : Contrat d'animation du 21 août 2015 avec PAT MUSIC pour un montant de 570 € T.T.C.

44/2015 : Contrat d'animation du 22 juillet 2015 avec Mère Deny's Family pour un montant de 430 € T.T.C.

45/2015 : Commande de transport pour sorties école maternelle avec KEOLIS Aude pour un montant de 1 455 € T.T.C.

46/2015 : Commande de travaux d'éclairage public à S.N.E. pour un montant de 2 784 € T.T.C.

47/2015 : Contrat d'occupation d'un gîte communal avec VANBELLE Nathalie à compter du 11 mai 2015 pour un montant de 110 € hebdomadaire.

48/2015 : Contrat d'occupation d'un gîte communal avec QUERIN Marie Josée à compter du 25 mai 2015 pour un montant de 110 € hebdomadaire.

49/2015 : Commande de toile PVC aux Ets SINTES pour un montant de 4 053.96 € T.T.C.

Le conseil prend acte de ces décisions.

II. COMMISSIONS MUNICIPALES : Modification de la composition.

- **Commission des Finances.**
- **Commission de l'Urbanisme.**

Suite à la modification de la composition du conseil municipal il convient de pourvoir au remplacement d'un élu dans les commissions des Finances et de l'Urbanisme qui ont été créées lors du conseil municipal du 28 avril 2014.

Madame Sylvie LETIENT est désignée membre des commissions des Finances et de l'Urbanisme.

Voté à l'unanimité.

III. ACTION SOCIALE : Modification des élus désignés au C.C.A.S.

Suite à la modification de la composition du conseil municipal il convient de pourvoir au remplacement d'un élu désigné au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Madame Sylvie LETIENT est désignée membre du C.C.A.S.

Voté à l'unanimité.

IV. (point retiré de l'ordre du jour).

V. PERSONNEL COMMUNAL : Modifications tableau de l'effectif.

Il est proposé au conseil de procéder aux modifications qui suivent à compter du 1^{er} juin 2015.

- Création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe : Voté à l'unanimité.
- Création de deux postes à temps complet adjoint technique 1^{ère} classe : Voté à l'unanimité.
- Création de deux postes à temps complet d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe : Voté à l'unanimité.
- Création d'un poste à temps complet d'adjoint d'animation 1^{ère} classe : Voté à l'unanimité.
- Création d'un poste à temps complet de collaborateur de cabinet : Voté à 23 voix pour, 4 contre (PONCET, CAYROL, LALLEMAND, CIRES) et 2 abstentions (CAMICCI, LETIENT).

Le tableau des emplois au 1^{er} juin 2015 est proposé au conseil : 25 voix pour, 4 contre (PONCET, CAYROL, LALLEMAND, CIRES).

VI. SECURITE : Vidéo-protection.

- **Demande de subvention.**
- **Création comité éthique.**

Conformément à la décision du conseil municipal du 22 décembre 2014, la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo-protection a été sollicitée auprès du représentant de l'Etat. Cette autorisation a été accordée par arrêté préfectoral du 12 février 2015.

Afin de mettre en place une première tranche de ce système, une procédure d'appel public à la concurrence a été lancée le 08 avril 2015 pour la « fourniture et l'installation d'un système de vidéo protection urbaine sur la commune de SIGEAN ».

La date limite de dépôt des offres était fixée au 30 avril 2015 à 17 h 00.

La commission MAPA s'est réunie les 18 et 21 mai 2015 afin d'examiner l'analyse des différentes offres et proposer l'attribution du marché au Maire qui est le seul pouvoir adjudicateur.

L'offre retenue s'élève à un montant de 99 990 € HT soit 119 988 € TTC.

Il est proposé au conseil de solliciter le soutien financier de l'Etat par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D.) qui peut être de 40 % maximum.

Voté à l'unanimité.

L'installation d'un système de vidéo-protection doit respecter un certain nombre de dispositions légales qui garantissent la sécurité publique et la prévention mais préservent

également les libertés publiques et individuelles. Afin d'assurer localement le bon usage de ce système il est proposé au conseil d'approuver la création d'un comité d'éthique. Le rôle de ce comité sera d'encadrer le fonctionnement du système de vidéo-protection en s'appuyant sur une charte dont le projet est soumis à l'assemblée. Les membres désignés à l'unanimité par le conseil municipal sont :

- Christine MAURASIN
- Julien RIBOT
- Jean-Claude MATHIEU
- Marcel CAMICCI
- Monique CAYROL

VII. URBANISME : Avis sur Plan Local d'Urbanisme.

- **Commune de Narbonne.**
- **Commune de Peyriac de Mer.**

La commune Narbonne procède actuellement à la 4^e modification de son PLU. La commune de SIGEAN limitrophe à la commune de Narbonne est sollicitée pour avis sur cette modification qui a pour objet de :

- Mettre à jour le règlement du PLU pour prendre en compte les dernières évolutions législatives,
- Adapter le règlement et le zonage du PLU aux dernières dispositions réglementaires locales à savoir les Plans de Préventions des Risques,
- Toilettier le règlement et le zonage du PLU dans les zones urbaines et à urbaniser pour faciliter la densification et améliorer le cadre de vie dans l'esprit de la loi ALUR,
- Modifier le règlement et le zonage du PLU dans les zones agricoles et naturelles pour renforcer leur protection en mentionnant notamment l'interdiction du camping sauvage et abris de jardins pour lutter contre la cabanisation,
- Désigner sur le plan de zonage du PLU les bâtiments agricoles pouvant faire l'objet de changement de destination en raison de leur intérêt architectural et patrimonial,
- Créer un secteur UYc dans la zone économique UY sur le secteur de Saint Germain dans lequel des habitations sont autorisées pour développer la mixité urbaine,
- Rectifier plusieurs incohérences dans la rédaction du règlement et sur le plan de zonage à la Coupe entre la zone UD et UY, entre la zone UE et 1AUh et à la Mayrale, entre la zone UC et UY.

Il est proposé d'émettre un avis favorable.

Voté à l'unanimité.

La commune de Peyriac de Mer procède actuellement à la 1^e modification de son PLU. La commune de SIGEAN étant limitrophe de Peyriac de Mer, est sollicitée pour avis sur cette modification qui porte sur :

- la prise en compte des irrégularités et évolutions mineures réglementaires
- des modifications mineures apportées au niveau des emplacements réservés, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du plan de zonage et du règlement du PLU

Il est proposé d'émettre un avis favorable.

Voté à l'unanimité.

VIII. URBANISME : Conventions raccordements électriques.

Lors de l'instruction de la demande de permis de construire déposée par monsieur Franck BERQUIERES pour la construction d'une maison individuelle avec piscine sur la parcelle BM n° 237 située au chemin de Marras, les services d'eRDF ont été consultés. Il en résulte qu'une extension de réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage eRDF est nécessaire pour alimenter cette parcelle.

Le chiffrage réalisé par eRDF donne un montant de travaux de 3 494,12 € H.T. pour l'extension hors du terrain d'assiette de l'opération.

En application de l'article L 332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme, il est proposé d'imputer au pétitionnaire les frais liés à cette extension de réseau.

L'accord préalable du pétitionnaire de participer à hauteur de 100 % du montant H.T. des travaux doit être formalisé par une convention qui est présentée au conseil.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Voté à l'unanimité.

Lors de l'instruction de la demande de permis de construire n° PC 011 379 14 U 0023 déposée par la société 4A Invest représentée par Recep AVUCLU pour la construction de 2 bâtiments collectifs à usage d'habitation comprenant 28 logements locatifs sociaux sur la parcelle BE 71, les services d'eRDF ont été consultés. Il en résulte qu'une extension de réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage eRDF est nécessaire pour alimenter cette parcelle.

Le chiffrage réalisé par eRDF donne un montant de travaux de 34 282,31 € H.T. pour l'extension hors du terrain d'assiette de l'opération.

En application de l'article L 332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme, et considérant la réalisation de ce programme de logements locatifs sociaux, il est proposé de n'imputer au pétitionnaire qu'une partie des frais liés à cette extension de réseau.

L'accord préalable du pétitionnaire de participer à hauteur de 66 % maximum pour un montant de travaux de 22 830 € et ne pouvant être inférieur à 50 % du montant H.T. des travaux soit 17 140 € H.T. doit être formalisé par une convention qui est présentée au conseil.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Voté à 25 voix pour, 4 contre (PONCET, LALLEMAND, CIRES, CAYROL).

IX. FINANCES PUBLIQUES : décisions modificatives budget principal/M.14.

Des modifications du budget principal de l'exercice 2015 sont proposées au conseil.
Voté à 25 voix pour, 4 contre (PONCET, CAYROL, LALLEMAND, CIRES).

X. FINANCES PUBLIQUES : répartition du crédit des subventions.

Conformément au premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Locales « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le montant de l'article 6574 ayant été modifié à la hausse, il est proposé au conseil d'attribuer le complément de crédit de 4 336 € à l'Union Sportive Enseignement Premier degré/Ecole primaire de SIGEAN (U.S.E.P.).

Voté à l'unanimité.

XI. URBANISME : Communication projets sur zones économiques.

- Les Aspres.
- Le Peyrou.

Le conseil est informé de projets d'équipements publics sur lesquels une réflexion est en cours en parallèle avec les études d'urbanisme actuellement en cours. La vision future du développement de la commune conduit à un positionnement stratégique de certains équipements aux entrées est et ouest de la zone urbaine.

Zone des Aspres (Est)

La Ville de SIGEAN projette l'implantation sur tout ou partie des parcelles AW 286, AW 287 et AW 271 d'une contenance totale de 12 678 m² d'un programme d'habitat adapté dédié en priorité aux personnes âgées dans ce secteur proche des commerces et du futur centre médical.

Les parcelles sont classées en zones UE et 1AUE du PLU.

Zone du Peyrou (Ouest)

La Ville de SIGEAN projette l'implantation sur tout ou partie des parcelles BT 8, BT 34, BT 46 et BT 47 d'une contenance totale de 3 220m² d'ateliers relais.

Ces parcelles sont classées en zones UE du PLU.

XII. VIE ASSOCIATIVE : Convention de prêt de locaux.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les conditions générales de mise à disposition de locaux communaux aux associations qui en font la demande et d'autoriser le Maire à signer toute convention de mise à disposition.

Cette convention pourra prévoir des conditions particulières d'utilisation qui tiennent compte des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Voté à l'unanimité.

XIII. ANIMATION : Convention de partenariat.

- Commune de SIGEAN / Mc Do.

Dans le cadre de l'action de la société McDonald's France visant à promouvoir le sport et l'activité physique, notamment auprès des enfants, la société « Live! by GL events » organise pour le compte de McDonald's France, en qualité de prestataire de services, une tournée d'été en France métropolitaine. L'objectif est de faire découvrir aux enfants quatre disciplines olympiques : judo, handball, rugby et athlétisme en partenariat avec le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.).

Il est proposé au conseil d'accueillir cette tournée sur la commune dans le cadre d'une convention de partenariat présentée au conseil.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à signer cette convention de partenariat.

Voté à 27 voix pour, 1 contre (CIRES), 1 abstention (LALLEMAND).

Affaires diverses.

Fin de séance à 11 h 00.